

## **Extrait des délibérations**

du Conseil de la Collectivité  
européenne d'Alsace

**N° CD-2021-3-8-3**

**Séance du** lundi 15 février 2021

### **RAPPORT BUDGÉTAIRE 2021 : POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES**

**Présidence de :** WITH Rémy

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, ELKOUBY Eric, ERBS André, FERRARI Pascal, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, , MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, SCHITTLY Marc, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. COUCHOT Alain donne procuration à Mme PAGLIARULO Karine  
M. DEBES Vincent donne procuration à M. GRAPPE Alain  
M. DELMOND Max donne procuration à M. VOGT Pierre  
Mme DREXLER Sabine donne procuration à M. JANDER Nicolas  
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à M. BURGER Etienne  
M. FISCHER Bernard donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie  
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel  
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre  
M. HEMEDINGER Yves donne procuration à Mme DIETRICH Martine  
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Eric  
Mme KLINKERT Brigitte donne procuration à Mme MILLION Lara  
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe  
Mme MULLER-BRONN Laurence donne procuration à Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme BOHN Patricia  
Mme RAPP Catherine donne procuration à Mme PAGLIARULO Karine  
Mme SCHMIDIGER Pascale donne procuration à Mme JURDANT-PFEIFFER Pascale  
M. SENE Marc donne procuration à M. BURGER Etienne

M. STRAUMANN Eric donne procuration à M. WITH Rémy  
Mme THOMAS Nicole donne procuration à Mme DOLLINGER Isabelle  
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas

**EXCUSES :**

M. BIERRY Frédéric  
M. SCHULTZ Denis

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le rapport budgétaire relatif à la politique des ressources humaines et inscrit au Budget Primitif 2021 :
  - 254 191 285,87 € pour les dépenses de fonctionnement ;
  - 12 474 000 € pour les recettes de fonctionnement ;
  - 400 € pour les recettes d'investissement.
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.
- ❖ Valide le principe du maintien au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour les agents dont la résidence administrative se situe sur le territoire de la circonscription administrative du Bas-Rhin.
- ❖ Approuve la Convention d'adhésion partielle au CNAS jointe en annexe 2 à la présente délibération et autorise le Président à la signer.
- ❖ Décide de ne pas désigner au scrutin secret le représentant de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du CNAS.
- ❖ Désigne Monsieur Etienne BURGER, membre de l'assemblée délibérante, en qualité de délégué élu pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace au sein du CNAS.

- ❖ Autorise le Président à désigner, parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS, un délégué agent amené à représenter la Collectivité européenne d'Alsace au sein du CNAS.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité

M. BURGER en tant qu'élu désigné pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace au sein du CNAS, ne participe ni au débat ni au vote.